

**LE CENDRE**  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 29 juin 2023

Date et heure de la séance : 6 juillet 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 10

Absents : 3

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine VALLUY - M. Florian CATINOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. José MAGALHAES procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

**Absents** : M. Pierre FERNAND - Mme Margaux FOURTIN - M. Jean-François RAZAVET.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 23/07/06/011**

**OBJET : Avancements de grade 2023 : Création de quatre nouveaux postes au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.**

Le Premier Adjoint rappelle au Conseil Municipal que durant leur carrière, les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'avancements de grade au sein de leur cadre d'emplois. D'un point de vue statutaire, ne peuvent bénéficier d'un avancement de grade que les agents remplissant un certain nombre de conditions fixées par les textes applicables (ancienneté dans leur grade ou leur cadre d'emplois, échelon détenu, ...).

En complément de ces éléments purement statutaires, les Lignes Directrices de Gestion sont venues définir depuis novembre 2021 et pour une durée de six ans des critères internes applicables à l'échelle de la commune, en matière d'avancement et de promotion. Ces critères ont pour objectif d'éclairer, sans la contraindre, l'Autorité territoriale dans sa prise de décision au moment d'établir les tableaux annuels d'avancement de grade. Il vous est rappelé que ces tableaux sont par définition annuels et qu'ils se définissent par cadre d'emplois.

En application de ces éléments, intégrant en outre la manière de servir des agents, appréciée lors des derniers entretiens professionnels, l'Autorité Territoriale a proposé cette année 8 agents pour des avancements de grade. Les avancements en question ne deviendront effectifs que par la prise d'un arrêté individuel.

Pour que ces avancements de grade puissent être mis en œuvre, il est notamment nécessaire que des postes correspondants au grade d'avancement et à la quotité de travail hebdomadaire des agents proposés soient vacants au tableau des effectifs, au plus tard à la date de la nomination.

Or tel, n'est pas le cas pour l'ensemble des avancements de grade projetés.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à suivre l'avis favorable unanime de la Commission en charge du personnel communal, réunie le 27 juin 2023 et de créer au tableau des effectifs de la commune les postes budgétaires suivants, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2023** :

- Filière technique :
  - 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>)
  - 1 poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (22/35<sup>ème</sup>)
- Filière médico-sociale :
  - 1 poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>ème</sup>)
- Filière animation :
  - 1 poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29.5/35<sup>ème</sup>)

Le tableau des effectifs de la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2023, intégrant les créations de postes en question ainsi que ceux préalablement créés ce jour par des délibérations du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

En revanche, les mouvements de personnel entrants et/ou sortants qui devraient intervenir au sein de la collectivité à cette même date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ne sont pas renseignés sur le tableau des effectifs qui vous est présenté, compte tenu qu'ils restent pour l'heure incertains.



Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 063-216300699-20230706-23\_07\_06\_011-DE

S<sup>2</sup>LO

Le Premier Adjoint précise pour finir que les anciens postes des agents concernés par les avancements de grade deviendront vacants après que les nominations aient été prononcées. Certains de ces postes demeureront pertinents et auront vocation à être de nouveau pourvus, notamment dans le cadre de futurs nominations ou recrutements. D'autres et c'est notamment le cas des postes à temps non complet, deviendront obsolètes. Afin de ne pas alourdir inutilement le tableau des effectifs, ces postes vous seront proposés ultérieurement à la suppression, après avis du Comité Social Territorial.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Le Maire,



**Hervé PRONONCE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 10 juillet 2023

Reçu en préfecture le 11 JUIL. 2023

La Directrice Générale des Services,



**Caroline SOULIGOUX.**